

Courrier à l'attention du Représentant responsable des Douanes,

La capacité de ce camion citerne / ou isocontainer contient ou a contenu un diisocyanate (*TDI: diisocyanate de toluène ou MDI: diisocyanate de diphenylmethane*). Ce composé chimique est employé dans la fabrication des polyuréthanes.

Cette citerne renferme des vapeurs qui, si elles sont inhalées, peuvent causer une réaction asthmatique forte. Les conséquences peuvent durer à vie. Les symptômes peuvent mettre jusqu'à 24 heures avant de se développer. Chacun des intervenants de l'Industrie chimique est formé à ne jamais respirer ce type de vapeur et, en cas de risque d'exposition, à s'équiper d'appareils respiratoires.

Au niveau de certains postes de déchargement, de l'azote est employé pour vider la citerne. L'azote est un gaz asphyxiant et l'absence d'oxygène en résultant n'est absolument pas compensée par le port d'un filtre à cartouche.

Comme les diisocyanates réagissent avec l'humidité de l'atmosphère, l'ouverture d'une trappe d'accès (*trous d'Homme*), en plus des effets sur la santé reportés ci-dessus, aura un effet néfaste sur le contenu de la citerne, et finalement conduira à des nettoyages plus fréquents de la citerne avec un impact négatif sur l'environnement.

Aucune pénétration dans la citerne, par exemple pour inspection, ne doit être faite sans matériel de protection approprié, se composant au minimum d'un appareil respiratoire, de port de manches longues et de gants. Veuillez consulter la fiche de données de Sécurité mise à disposition par le fournisseur (SDS) avant d'ouvrir la citerne.

Il y a toujours un risque que le réservoir soit sous pression soit suite au dépotage précédent, soit par suite d'une réaction du diisocyanate avec l'humidité. Une simple légère surpression peut conduire à des dommages sérieux. Par conséquent, il faut toujours dépressuriser la citerne avant d'ouvrir un trou d'Homme ou tout autre orifice de la citerne.

L'ouverture d'une trappe d'un trou d'Homme ou la pénétration dans la citerne, avec ou sans équipement de protection approprié, est de la responsabilité de la personne intervenante. Ni le fournisseur du diisocyanate ni le propriétaire du camion-citerne n'assumeront de responsabilité quant à des effets sur la santé ou d'autres dommages résultant de l'ouverture ou de la pénétration dans la citerne.

Nous vous prions de croire à l'assurance de notre considération distinguée,

Jörg Palmersheim  
Secrétaire Général ISOPA

ISOPA représente producteurs de MDI, TDI et de polyols:  
BASF, BorsodChem, Covestro, Dow, Huntsman et Shell